

Edito

En 2015, l'ARSIA verra plusieurs de ses projets finalisés comme la mise en route du plan de lutte contre la BVD ou la construction de son nouveau bâtiment et la réorganisation de ses services tandis que d'autres projets évolueront toujours avec la même philosophie « toujours plus, mieux et vite ».

Le principal, le plan de lutte contre la BVD est enfin lancé. Même si tout n'est pas encore parfait, je ne peux que féliciter toutes nos équipes qui ont relevé le défi de permettre à chaque éleveur de démarrer sans heurt, la lutte dès le premier janvier. On peut dire que tous ceux qui ont commandé des boucles à biopsie ont été livrés à temps (près de 350.000 boucles livrées en moins de 4 mois!) Et le travail se poursuit : actuellement les analyses sont réalisées en un temps record et les passeports des veaux nouveaux-nés sont maintenant édités avec le statut BVD mentionné et ce, dans les mêmes délais qu'auparavant. L'ARSIA a également mis en place un nouveau service SMS : chaque éleveur, vétérinaire ou marchand peut maintenant consulter directement par SMS le statut BVD ou IBR d'un animal qu'il souhaite acheter.

Parmi les projets sanitaires en cours, le projet DESIR (Dispositif épidémiologique de surveillance des infections chez les animaux de rente) vise à développer des outils d'évaluation de la santé du cheptel wallon tant au niveau local (dans la ferme) que régional, voire national et international. C'est ainsi que chaque éleveur connecté à CERISE va bientôt pouvoir consulter une série d'informations utiles à la bonne gestion technique, économique et sanitaire de son troupeau. Plus tard, ce dispositif permettra aussi de compiler les informations sanitaires collectées à différents niveaux, au travers de nos nombreuses activités : Enregistrement & Identification, Protocole Avortement, GPS, Réseau de fermes de veille sanitaire, autopsie, kit achat, etc.... Cette collecte d'informations répond aux besoins des éleveurs pour qui un troupeau

rentable est un troupeau en bonne santé. Elle répond également aux exigences de tous les acteurs concernés par la surveillance des maladies animales qu'elles soient réglementées, zoonotiques ou économiques et qui cherchent à anticiper l'écllosion des maladies émergentes ou réémergentes.

En tout cas, toutes les actions de promotion de la santé animale, menées par l'ARSIA au cours de ces dernières années, constituent une base solide pour la mise en place d'un observatoire de la santé animale où chaque intervenant responsable doit pouvoir trouver sa place. L'ARSIA entend s'y investir et être reconnue. Lors du lancement de notre nouvelle construction, tant le Ministre W. Borsus que le Ministre R. Collin qui nous ont fait l'honneur de leur présence, ont insisté sur ce rôle majeur : « Grâce à l'ARSIA, toutes les menaces sanitaires qui nous tournent autour ne nous ont pas (encore) atteints. »

Il nous faudra cependant faire preuve d'imagination pour répondre au défi financier qui s'annonce puisque les restrictions budgétaires imposées à l'AFSCA vont nous impacter directement. L'objectif est cependant de ne pas les répercuter auprès de nos éleveurs. Une partie de la réponse a été apportée par le Ministre R. Collin qui renouvellera en 2015, son aide dans le paiement des rétributions à l'identification et des cotisations à ARSIA+.

Le Ministre W. Borsus quant à lui, mettra tout en œuvre pour trouver les solutions financières qui permettront le maintien d'un réseau de surveillance sanitaire efficace.

Quoiqu'il en soit, au nom de tous les collaborateurs de l'ARSIA, et au nom des membres du Conseil d'Administration, je souhaite à chacun et chacune d'entre vous, une très bonne et heureuse année 2015.

Bonne lecture!
Jean Detiffe, Président

Les Commissions

03 *Virton 20h*
Février
*Centre Sportif & Culturel :
A la Cour Marchal, 8*

06 *Haneffe*
Février
*19h30
au Vieux Haneffe
rue des Templiers, 6*

10 *Ohey 20h*
Février
*Salle du Foyer Rural
rue Pierre Froidebise 79
(à côté de l'Eglise)*

12 *Kain 19h30*
Février
*La Ferme du Reposoir
Chemin du Ruisseau 4*

L'ARSIA vous invite à ses Commissions d'Accompagnement

La thématique de cette année : « **Garantir la santé de son cheptel, un investissement et non une charge ?** »

Votre participation nous tient à cœur car l'ARSIA reste avant tout une association d'éleveurs, au service de l'agriculture. Venez donc partager vos suggestions, vos préoccupations professionnelles quotidiennes et les souhaits des éleveurs en général. Vous contribuerez ainsi directement à la vie de notre asbl, sa dynamique et sa volonté de rester proche du terrain, là où tout se passe.

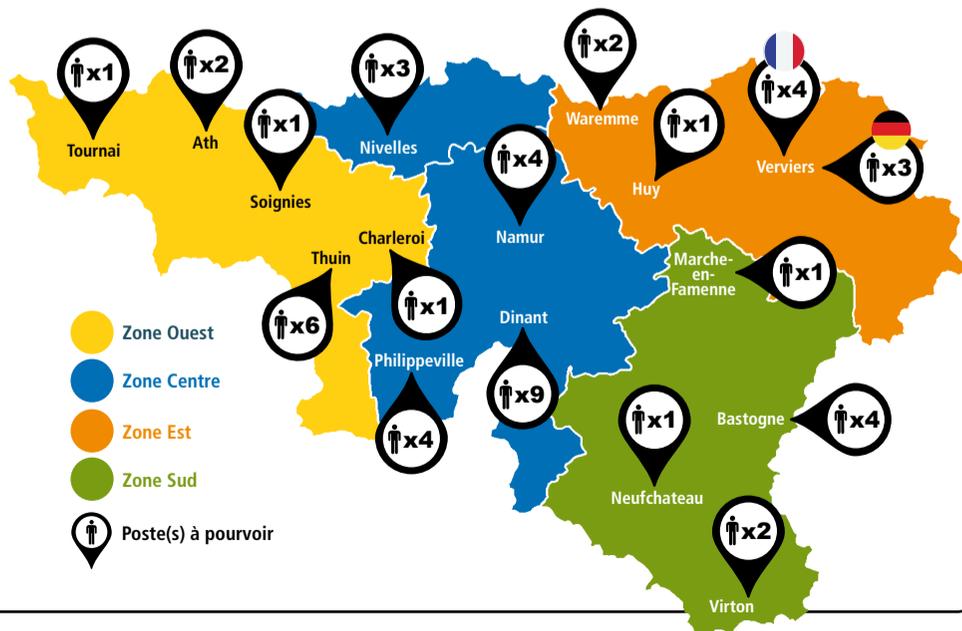
Les Commissions d'Accompagnement sont ouvertes à tous les éleveurs. De nombreux postes de délégués sont vacants.

Une fois délégué, vous avez la possibilité de devenir administrateur. Cette année, des **nouveaux administrateurs** devront être désignés car la moitié en place sont sortants et rééligibles. Nous demandons aux délégués intéressés par ce mandat de nous faire parvenir leur candidature par écrit, avant les Commissions d'Accompagnement.

Les candidatures pour les postes de délégués et d'administrateurs doivent rentrer par écrit, avant le 30 janvier 2015, au siège de l'ARSIA – Allée des Artisans, 2 – 5590 Ciney ou par mail : arsia@arsia.be.

L'ARSIA remercie les administrateurs qui ont accepté d'organiser les commissions dans leur région. En les délocalisant, la volonté de l'ARSIA est de vous y retrouver, entourés de nouveaux visages.

Les postes de délégués à pourvoir



Pose de la première pierre, à l'ARSIA

Ce vendredi 9 janvier 2015, à 11h30, l'ARSIA a posé la 1^{ère} pierre de son futur bâtiment, en présence des Autorités. Le Ministre fédéral de l'agriculture, Monsieur Willy Borsus, le Ministre wallon de l'agriculture, Monsieur René Collin, le représentant du Gouverneur Monsieur Mathen, les Échevins de la ville de Ciney et le Président de l'ARSIA, nous ont fait l'honneur de leur présence.

Malgré un agenda très chargé Monsieur Willy Borsus, et Monsieur René Collin ont souhaité marquer leur soutien à l'ARSIA.

Dans son discours, Monsieur le Ministre R. Collin a d'abord souligné le travail remarquable fourni par l'ARSIA au quotidien. Il souhaite que le dialogue se poursuive et continuer le travail réalisé. Monsieur Collin a notamment félicité l'organisation et la mise en place du plan de lutte contre la BVD. Pour les éleveurs, et l'ensemble des autorités sanitaires, l'ARSIA est désormais un noyau central incontournable. Le Ministre a également insisté sur la volonté du gouvernement de soutenir les éleveurs, dans leur travail au quotidien. C'est dans cette optique, qu'un budget de 2.000.000€ a été accordé par la R.W. pour la prise en charge de rétributions à l'identification et l'enregistrement des animaux et des cotisations ARSIA+ 2014.

Monsieur le Ministre Willy Borsus a lui aussi, insisté sur l'union, afin de réussir ensemble, l'équation notamment au niveau budgétaire. La volonté du gouvernement est de préserver les fonds, même si les budgets se voient robotés. Monsieur le Ministre a ensuite souligné le professionnalisme précieux de l'ARSIA notamment au moment de l'apparition ponctuelle de certaines maladies : elles nous ont chaque fois tourné autour, sans jamais se déclarer. Selon lui, une des forces de l'ARSIA est l'énergie mise à l'obtention de la traçabilité absolue car si on ne l'avait pas, ce serait peine perdue.

Après avoir remercié le travail de très longue



haléine réalisé par notre équipe dirigeante et réexpliqué la réflexion qui a mené au projet, Jean Detiffe, Président de l'ARSIA a présenté le futur bâtiment à l'assemblée. Le bâtiment s'organisera en 4 zones principales.

1. Le département d'identification & Enregistrement reste au rez-de-chaussée actuel mais sera totalement relooké.
2. Le laboratoire est réorganisé en 3 zones :
 - D'abord la sérologie et le dispatching gardent leurs emplacements actuels, mais se voient agrandis.

- Ensuite, Le bloc « autopsies » sera constitué de deux salles séparées. Élément nouveau : ils comporteront des locaux annexes modulables pour permettre d'assurer l'entièreté des services habituels, même en cas de crise sanitaire. Signalons que l'infrastructure est conçue pour manipuler maintenant, des cadavres de poids supérieur à 300Kg.
- Enfin, les laboratoires de bactériologie seront modernisés et comprendront une zone de confinement NSB3 (selon les normes de la Région wallonne) qui per-

mettra de cultiver les germes dangereux pour l'homme en toute sécurité.

3. La zone abritant l'accueil, les services administratifs et l'Administration de la Santé, occupera la nouvelle extension.
4. Enfin, l'espace reprenant les salles de réunions et la cafétéria, sera entièrement modulable, afin d'accueillir des manifestations comme les assemblées générales, des conférences, etc., au sein même de l'ARSIA. L'entrée de cette partie sera indépendante du reste du bâtiment.

Les accès existants permettant le dépôt et l'embarquement des cadavres seront conservés. Les zones d'accueil et de réception, resteront quant à elles, accessibles pendant la nuit pour le dépôt.

En vue de diminuer les coûts de gestion, une attention particulière est également portée à la capacité énergétique du bâtiment.

Outre le respect du délai de construction, le challenge le plus important de l'ARSIA est d'assurer la continuité des services pendant toute la durée des travaux. C'est ainsi qu'une salle d'autopsie provisoire sera construite à proximité pour garantir un service de qualité à nos éleveurs et... éviter les désagréments aux ouvriers qui n'ont probablement pas l'habitude de côtoyer des services qui gèrent des cadavres d'animaux...



Parasites digestifs du veau à l'étable : la cryptosporidiose

La **cryptosporidiose** est une maladie provoquée par un parasite microscopique protozoaire, le *Cryptosporidium Parvum*. La maladie est très contagieuse et, contrairement aux coccidioses, elle peut se transmettre d'une espèce à l'autre. Elle est d'ailleurs transmissible à l'homme.

Les symptômes les plus fréquents sont : de la diarrhée, des efforts expulsifs, de l'abattement, de la perte d'appétit... Les veaux de 1 à 3 semaines sont souvent les plus atteints. La pathologie est d'autant plus sévère qu'elle est souvent associée à des infections virales ou bactériennes.

Malheureusement, les traitements spécifiques efficaces n'existent pas. Dès lors, si nécessaire, le traitement sera symptomatique, comme par exemple la réhydratation, une correction de l'acidose ou encore un apport énergétique. Notez toutefois que des infections asymptomatiques sont possibles.

Le cycle de vie des cryptosporidies ressemble fort à celui d'*Eimeria bovis*, parasite dont nous vous parlions, lors de notre édition précédente et responsable de la coccidiose. La contamination des jeunes veaux se fait par ingestion d'oocystes (œufs de *Cryptosporidium*) trouvés dans l'environnement : ils lèchent leur mère, leurs congénères malades ou encore des surfaces contaminées. Dans l'intestin, le cycle s'avère particulièrement rapide : si il a été contaminé à la naissance, un veau de 4 jours peut déjà excréter des

oocystes. Et attention, vous devez savoir que ces oocystes excrétés sont particulièrement résistants, notamment en raison de leur paroi épaisse.

L'environnement extérieur et le cadre de vie du veau jouent donc un rôle-clé en termes de prévention !

- Les locaux doivent être propres et secs.
- La surpopulation doit être limitée, voire évitée.
- Les animaux malades doivent être isolés.
- L'apport colostrale et nutritionnel doivent être de qualité.
- Lorsqu'une épidémie se produit, c'est important de ne pas placer les veaux nouveaux, dans les mêmes locaux que les veaux malades.
- Dans les troupeaux **allaitants**, il est intéressant de regrouper les animaux par petits lots d'âges très semblables.

Vous souhaitez plus d'infos ?

Parlez-en d'abord avec votre vétérinaire, sa collaboration étant indispensable, et contactez-nous :

- Tél.: 083/ 23 05 15
- Mail : gps@arsia.be

Le projet « parasites digestifs du veau à l'étable » fait partie d'un projet général, Gestion Prévention Santé initié par l'ARSIA et financé par le fonds de Santé animale Bovins. Son objectif principal est de mettre en place des projets d'une durée déterminée sur des questions de santé bovine pour faire le point de la situation et développer

Commandez vos Kits « GPS » diarrhée du jeune veau et parasites digestifs !

Les kits « diarrhée du jeune veau » et « parasites digestifs » comprennent tout le matériel nécessaire pour prélever les matières fécales, respectivement, de 2 et 5 veaux. N'hésitez pas à visiter notre site internet pour plus d'infos !

Chaque vétérinaire peut recevoir **GRATUITEMENT** ces kits via le service de ramassage. Pour se procurer un kit, le vétérinaire a 2 possibilités :

- Passer commande lors d'une demande de ramassage
- Envoyer un email à gps@arsia.be

Pour toute information supplémentaire et pour le suivi des résultats, n'hésitez pas à contacter notre vétérinaire responsable du GPS :

- gps@arsia.be
- 083/23.05.15

Prochaine fiche « Parasites digestifs : les trichures »

Sources

- <http://bovins-viande.reussir.fr>
- <http://www.safewater.org>
- http://www.agrireseau.qc.ca/bovinsboucherie/docu-ments/Desautels_Karine_cahier.pdf
- <http://www3.vetagrosup.fr>
- <http://www.veausouislamere.com>

La fièvre aphteuse, toujours aux portes de l'Europe

La Belgique est indemne depuis 1976 mais la Turquie, et par extension le Moyen-Orient et le Maghreb constituent toujours une menace. Ces signes doivent vous alerter: tout animal qui présente de la fièvre, des aphtes en bouche, de la salive abondante, une perte d'appétit, mais aussi des lésions aux pieds ou encore des boiteries.

En octobre dernier, en raison de l'augmentation du nombre de foyers en Algérie, Libye et Tunisie, la Commission européenne et les Etats membres ont décidé d'appliquer des mesures de bio-sécurité supplémentaires pour les moyens de transport du bétail, des chevaux et des aliments qui viennent ou retournent de ces pays nord-africains¹.

L'ARSIA compte maintenant une personne formée à la détection de la maladie, sur le terrain

En effet, Fabien Grégoire, Docteur en médecine vétérinaire à l'ARSIA, s'est rendu à Nakuru, au Kenya pour suivre une formation sur la fièvre aphteuse organisée par la FAO et l'EUFMD (Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse).

L'objectif était double: comprendre la maladie, mais aussi « apprendre à se mettre les lésions dans l'oeil ». Car il faut non seulement s'initier à manipuler l'animal présentant des lésions aphteuses douloureuses, mais aussi savoir reconnaître les différents stades de la maladie. Or c'est très important de détecter le 1^{er} cas rapidement pour dater l'entrée du virus dans l'exploitation et ainsi établir un plan d'urgence, en fonction des périodes d'excrétion et de dissémination.

Origines des dernières alertes en Europe

En 2001, des foyers ont été déclarés en Angleterre, mais aussi en Irlande, aux Pays-Bas et en France. L'origine de l'épidémie venait probablement de déchets de restauration recyclés dans l'alimentation animale donnée aux porcs (animal multiplicateur). L'infection se serait ensuite transmise à des élevages d'ovins voisins, disséminant le virus à travers le pays.

En 2007, des nouveaux cas ont été détectés en Angleterre. Il s'agissait cette fois, d'une souche de 1967 « échappée » du labo...

En ce qui concerne la Belgique, notre vigi-

La fièvre aphteuse est une maladie hautement contagieuse

Elle touche les animaux ongulés à doigts pairs (artiodactyles) tels que bovins, ovins, caprins ainsi que les porcins domestiques et sauvages. L'incubation est en général de 2-5 jours, mais elle peut prendre de 1 à 14 jours.

Chez les ruminants, la principale voie d'entrée du virus est respiratoire. Il s'en suit une virémie, c'est-à-dire une multiplication de virus dans le corps puis une localisation dans les organes internes et les tissus périphériques. L'épithélium devient alors blanc, suivi par la formation de vésicules qui éclatent pour donner des aphtes au niveau de la bouche, du nez, des onglons et des trayons.

« La fièvre aphteuse était communément nommée la « cocotte » en raison du martèlement engendré par les douleurs des pieds, à l'image du bruit des « hauts talons » des prostituées. »

Contrairement aux bovins, les porcs s'infectent majoritairement par la voie orale. Ils peuvent produire jusqu'à 400 millions de doses infectieuses par jour ; ce sont de véritables usines à virus !

Chez un animal atteint de fièvre aphteuse, le virus est présent dans tous les fluides: les liquides vésiculaires, mais aussi le sang, la salive, les selles, le lait et le sperme. Le virus est très résistant et peut donc survivre longtemps dans le milieu extérieur.

lance sanitaire, nous a permis de rester indemnes depuis 1976 !

Des chiffres, à tomber à la renverse

Il faut savoir qu'en 2001, pour 2030 foyers recensés, l'Angleterre a payé le lourd tribut de 6,5 millions d'animaux abattus et une perte de 3,1 milliards pour l'agriculture !

En France, rien que pour 2 foyers détectés, 58 000 animaux ont été abattus. Le coût: 40 millions !

Modes de transmission

1. Par les contacts directs entre animaux.
2. Mécaniquement, via les vêtements des visiteurs, les véhicules, les instruments...
3. Via les produits des animaux: lait et viande.
4. Par le vent.

En bref, le rôle des différentes espèces dans la propagation du virus

1.  Le porc multiplie le virus: de grandes quantités se trouvent dans l'air expiré.
2.  Le bovin révèle sa présence par l'expression des lésions.
3.  Les moutons et les chèvres l'introduisent dans les territoires indemnes, puisque chez les ovins les signes cliniques ne sont pas visibles (ils sont donc commercialisés).

Quelles sont les mesures en cas de fièvre aphteuse ?

Si un foyer se déclare en Belgique ou en Europe, les autorités disposent de plusieurs mesures de lutte pour empêcher la dispersion du virus et éradiquer la maladie. Ces mesures sont consultables sur le site de l'Afsc.

En bref

- Interdiction de mouvement pouvant durer jusqu'à 72 heures pour les animaux et les produits à risques.
- Délimitation de périmètres de protection et de surveillance (3km et 10km) autour des foyers identifiés.
- Mise en place de mesures de biosécurité strictes.
- Assainissement des foyers et exploitations de contact.
- Restrictions aux transports d'animaux, d'aliments, de produits d'origine animale.
- Interdiction des rassemblements d'animaux.
- Vaccination d'urgence, dans un périmètre réduit autour des exploitations infectées et dans certaines exploitations de contact¹.

Il faut savoir que depuis 1991, la vaccination préventive n'est plus autorisée. Désormais, la prévention passe par l'application de mesures de biosécurité.

¹ www.favv.be/santeanimale/fievreaphteuse

En Afrique la réalité est bien différente...

D'abord, c'est particulièrement difficile de suivre les animaux, vu qu'ils ne sont pas identifiés, comme en Europe. Là-bas, il n'y a pas de Sanitel ! La plupart des pays n'ont d'ailleurs pas de mesures de biosécurité... Ensuite les buffles posent problème car ils restent porteurs du virus pendant 5 ans. Et comme en Afrique, seuls les grands élevages sont cloisonnés, le virus peut facilement être réintroduit. Il faut savoir que les mêmes animaux peuvent connaître plusieurs épisodes de fièvre aphteuse.

Puis, en Afrique, la sécheresse reste présente. Le Kenya par exemple, connaît encore des épisodes annuels pendant lesquels les animaux se rassemblent autour de points d'eau. Dès lors, le virus peut se propager... Ajoutons que l'instabilité politique de certains pays implique des entrées non surveillées d'animaux. La maladie n'a alors plus qu'à se propager...

Toutes ces raisons font que l'Afrique ne pourra malheureusement pas dans l'état actuel des choses, éradiquer la maladie, au mieux les professionnels peuvent limiter les dégâts.

Fabien



Troupeau typiquement rencontré dans les régions rurales de Nakuru au Kenya

En 2015, le portail CERISE s'améliore encore !

Le portail CERISE, ne cesse de s'étoffer ! Vous pouvez dès aujourd'hui, visualiser des statistiques liées à votre troupeau : la répartition en classes d'âge, la proportion des types raciaux, le nombre de bovins présents au fil des années, etc.

Centre d'Enregistrement
et de Régulation de l'Information
des Services à l'Élevage



Depuis la naissance de CERISE au printemps 2009, de nombreuses applications ont progressivement été ajoutées afin de répondre à des besoins liés aux obligations d'enregistrement de l'identification des animaux et de leurs mouvements, mais aussi aux nombreux besoins en termes de gestion sanitaire des troupeaux et d'encadrement de la santé animale. L'objectif initial de CERISE était la simplification administrative pour les détenteurs et les éleveurs, mais aussi la possibilité d'offrir une interface conviviale et facile d'accès à SANITEL.

Jusqu'à présent, les outils officiels d'enregistrement des données d'identification et d'élevage se limitaient exclusivement à la collecte d'informations. Mais aujourd'hui, grâce à l'acquisition de nouveaux outils d'exploration de données (Data Mining), et à la possibilité de les relier entre-elles (Data Warehouse), l'ARSIA offre la possibilité d'aller plus loin : vous pouvez dès à présent, visualiser des statistiques utiles à la gestion de votre troupeau, à travers les différentes pages de CERISE.

L'objectif supplémentaire de CERISE est donc de transformer la contrainte de déclaration des événements du troupeau, ainsi ressentie par la grande majorité des éleveurs, en une opportu-

rité d'aide à la gestion, complémentaire aux outils de gestion technico-économique déjà existants.

Les informations affichées seront mises à jour de manière quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle selon leur importance et leur intérêt. Il est en effet assez complexe d'afficher l'ensemble de ces informations instantanément et simultanément, compte-tenu du grand nombre de données communiquées et stockées dans nos bases de données (des dizaines de milliers d'animaux de tous les troupeaux wallons durant les 12 dernières années, représentant plusieurs milliards d'enregistrements !)

L'ARSIA travaille pour vous offrir au cours des mois à venir, de nouvelles fonctionnalités comme :

- 1. Des indicateurs de gestion courante :** le suivi de l'utilisation des marques auriculaires d'identification, la mesure du taux de remplacement des boucles perdues, la visualisation des données liées à l'évolution du troupeau et au registre d'inventaire de l'exploitation. Prochainement, les indicateurs seront complétés par des informations permettant de valider la gestion des aides

Shit in, shit out

Si vous entrez des données de mauvaise qualité dans le système d'information, n'espérez pas récupérer de l'or à la sortie !

Comme vous l'aurez compris pour pouvoir afficher des informations cohérentes par troupeau, il est extrêmement important que les données communiquées aux différents niveaux d'enregistrement (Sanitel, laboratoire,...) soient correctes.

C'est ici l'occasion de rappeler à tous, à l'heure où le programme de lutte contre la BVD devient obligatoire, l'importance d'éviter les erreurs de numéro de mère, de sexe, de date de naissance, ainsi que les inversions d'identification. Il en va de la fiabilité du rapportage personnalisé de cette lutte au niveau de chaque troupeau.

aux bovins (notamment dans le cadre de la surveillance de la durée de rétention des animaux primables dans les troupeaux).

- 2. Des indicateurs liés aux plans de lutte :** le statut BVD des bovins, la situation de votre exploitation par rapport au plan de lutte BVD.
- 3. Des indicateurs technico-sanitaires sur votre troupeau.** Vous aurez ainsi accès à des données relatives à la natalité, la mortalité de vos animaux, vos achats, aux résultats de laboratoire, qui

situeront votre troupeau, par rapport aux autres troupeaux wallons.

- 4. La centralisation d'informations** entre les différents partenaires de la santé animale, des acteurs et des observateurs de terrain, accessibles via un seul canal.

Pas encore connecté à CERISE ?

Rendez-vous sur notre site www.arsia.be dans la rubrique « Cerise ».

Plan de lutte BVD, on y est ! Le passeport à la loupe

On a eu de cesse de vous en parler l'an dernier, ça y est le plan de lutte contre la BVD est lancé !

Le résultat de l'analyse pour la BVD par biopsie d'oreille, se trouve maintenant inscrit directement sur le passeport de l'animal. Vous ne recevrez donc plus de résultat papier !

Nous vous invitons à vous inscrire sur CERISE, vous recevrez ainsi vos résultats par e-mail et obtiendrez de nombreuses informations précieuses pour la gestion de votre troupeau.

Une version papier du rapport d'essai, vous sera envoyée seulement, dans le cas de résultat non conforme (positif, analyse impossible, tube vide) et si vous ne nous avez pas encore communiqué votre e-mail. Votre vétérinaire quant à lui, recevra comme d'habitude, une copie de tous les résultats.

L'impression du DI requiert 2 conditions : le veau doit avoir obtenu son statut BVD et être enregistré dans Sanitrace (la notification de naissance doit être encodée dans CERISE ou par notre service d'Identification et Enregistrement).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le dépistage systématique des veaux à la naissance est devenu obligatoire. A l'heure où nous vous écrivons ces quelques lignes, nous avons reçu pas moins de 6643 biopsies, depuis le 1^{er} janvier 2015. Seules 47 étaient positives, ce qui représente 1 taux de 0,70 % d'IPI. Nous attirons votre attention sur le fait que sur ces 6643 échantillons, 50 tubes étaient vides, sans biopsie d'oreille... **Le prélèvement que vous effectuez sur le bovin revêt donc toute son importance !** Avant d'effectuer la biopsie, n'hésitez donc pas à consulter le mode d'emploi illustré, disponible sur notre site internet (ou le demander). Afin de conserver l'échantillon dans de bonnes conditions, il est notamment impératif de bien clipser le tube sur le trocart avant de nous l'envoyer.

Pour plus d'infos sur le plan de lutte, n'hésitez pas à consulter le dossier BVD, sur notre site internet !



Qu'en est-il des bovins testés pour la BVD avant le 1^{er} janvier 2015 ?

Le système est déjà mis en route, afin que bientôt vous puissiez connaître via CERISE, le statut BVD de l'animal testé avant le 1^{er} janvier 2015. Compte tenu de la masse colossale de données à injecter dans le système, nos services doivent procéder au fur et à mesure pour ne pas le saturer et le bloquer.

Une autre facette de ce service SMS est développée ;

Depuis janvier 2015, vous pouvez connaître le statut BVD et IBR de votre bovin, avant de le commercialiser (ce système vous permettra d'éviter d'être refoulé à l'arrivée au marché). Il vous suffit d'envoyer un SMS au 0496277437 avec uniquement le N° complet du bovin précédé du code pays.

Exemple

Envoyez par SMS BE12345678 au 0496277437

Et recevez :

- « Le bovin que vous avez indiqué n'existe pas »
- « Le bovin BE12345678 est commercialisable - Statut BVD: Inconnu - Statut IBR: I2 »

« Le bovin BE12345678 est commercialisable - Statut BVD: NON IPI examen - Statut IBR: I2 »

- « Le bovin BE12345678 est BLOQUE sauf pour ABATTOIR - Statut BVD: IPI - Statut IBR: I2 »
- « Le bovin BE12345678 est BLOQUE sauf pour ABATTOIR - Statut BVD: Inconnu - Statut IBR: I1 »
- ...

ATTENTION ! Toute annotation supplémentaire dans le SMS recevra pour réponse un message d'erreur. Le coût du SMS envoyé est au tarif normal et le message reçu est gratuit.



L'ARSIA a mis en place un nouveau système d'envoi SMS. Nous l'utiliserons ponctuellement pour vous transmettre des informations primordiales. Loin de vouloir vous noyer d'informations, nous souhaitons vous prévenir urgemment, en cas de besoin ! Si vous recevez un SMS de l'ARSIA, un bon conseil, lisez-le, il vous évitera bien des soucis !

Ce service, tout comme l'amélioration du système CERISE dont nous venons de vous parler, contribuent à améliorer le relais d'informations. C'est une des préoccupations constantes de l'ARSIA. Si vous lisez ces lignes, on ne peut d'ailleurs que vous encourager à poursuivre votre démarche ! Dans l'Arsia Infos, nous vous tenons au courant des sujets sensibles qui vous concernent. Notre volonté est de vous conseiller et vous soutenir au jour le jour.